

Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES

**DELIBERATION N° 2021-076**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> juin à 20h,**

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 28 mai 2021, a tenu une réunion en session ordinaire à la mairie, en présentiel et à distance, par visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

**Etaient présents en séance :** Christophe AUBERT, maire,

Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints

Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans

Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Pascal ESPITALLIER, Angélique AGUILAR, conseillers municipaux.

**Etaient présents en visioconférence :** Agnès ARGENTIER, adjointe, Pierre BALME, maire délégué Venosc, Anne MILLET, conseillers municipaux.

**Etaient absents :** Camille DURDAN, Jocelyne MARTIN, André GARDEN.

**Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :**

Ugo MOUNIER donne pouvoir à Fabien VEYRAT

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :** M. Patrick PELLORCE et Mme Françoise MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents Budgétaires**

**Objet : Budget supplémentaire 2021 du Budget annexe EAU**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le budget supplémentaire de l'exercice 2021 intègre à la fois les résultats votés au Compte Administratif 2020 et les ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement des équipements communaux et à la réalisation des investissements.

Le Budget Supplémentaire 2021 s'équilibre comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>243 650,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>95 200,00 €</b>

**A. La section d'investissement :**

Les dépenses en Investissement concernent principalement une opération d'ordre relative aux intégrations des études dans les travaux. Il s'agit d'une régularisation demandée par le comptable public.

Les recettes d'Investissement, composées du report à nouveau (460 432,60€), du résultat affecté (57 550,69) et d'une opération d'ordre relative aux intégrations (100 000€) permettent de réduire l'emprunt, initialement prévu du budget primitif, de 374 333,29 €.

## **B. La section de Fonctionnement :**

Les ajustements des dépenses concernent une annulation d'une recette perçue à tort en 2020, d'un montant de 95 200€. La recette de fonctionnement équilibrant cette dépense correspond à l'excédent de fonctionnement reporté, pour le même montant.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence :

- **ADOPTÉ** le Budget Supplémentaire 2021 du Budget de l'Eau.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le maire, Christophe AUBERT

